REMETTRE EN CAUSE LA VALEUR DE LA CHARTE DES VALEURS

Au nom de l'harmonie interculturelle, le gouvernement du Parti Québécois a proposé d'interdire le port de la kippa par un médecin lorsqu'il traite un patient, celui d'une croix par une infirmière, d'un hijab par une éducatrice en garderie et d'un turban par un professeur d'université. Cependant, rien de positif ne peut émerger de mesures qui sont manifestement discriminatoires. Pourtant, malgré le choc et la consternation que ces mesures ont causés chez plusieurs observateurs au Québec, ces propositions étaient plutôt populaires. En effet, il semblerait que le public ait été si séduit par ces propositions que le gouvernement Marois leur a accordé une place privilégiée dans sa Charte des valeurs, une Charte qui, semble-t-il, allait mener le PQ vers une victoire majoritaire lors des élections du printemps 2014.

Il est évident que les individus ciblés par cette Charte qui allaient potentiellement contrevenir à ces prétendues valeurs étaient les musulmans, les juifs et les sikhs. En effet, alors que les répercussions d'une telle législation soulevaient les inquiétudes de plusieurs, la plus grande crainte était que les personnes appartenant à ces communautés deviennent encore plus stigmatisées. Ces inquiétudes se sont avérées légitimes puisqu'un nombre grandissant de préjugées s'est mis à émerger de la sphère publique et ceci a particulièrement pu être observé dans les commentaires mis en ligne dans des médias sociaux.

Le débat autour de la Charte des valeurs a permis à certaines déclarations non fondées au sujet du port de symboles religieux de voir le jour. Souvent, les assertions venant de partisans de la Charte étaient érigées sur une logique boiteuse. Certains ont par exemple soutenu que les femmes musulmanes travaillant dans le service public seraient prêtes à enlever leurs hijabs afin de conserver leurs emplois et que ceci était également vrai pour ce qui en est des femmes qui sont prétendument obligées de le porter. Mais si en effet, comme certains individus pro-Charte l'ont prétendu, les maris forcent leurs épouses à porter des hijabs, il est alors peu probable qu'elles vont pouvoir s'en départir et par conséquent, elles vont perdre leurs emplois. Inversement, ces femmes qui enlèveraient leurs hijabs étaient fort probablement libres de le faire dans un premier temps et n'étaient donc pas contraintes à le porter. Selon les défenseurs de la Charte, les individus exhibant des symboles religieux visibles ne sont pas en mesure d'exécuter leurs fonctions gouvernementales d'une manière neutre. Une telle idée, qui semble plutôt spécieuse, a été véhiculée comme une évidence par plusieurs partisans de la Charte. Le gouvernement Marois a insisté sur le fait que très peu d'individus pro-Charte étaient motivés par des préjugés, et ce, malgré le fait que des enquêtes sur l'opinion publique suggéraient le contraire. Le gouvernement a maintenu que l'interdiction de porter des symboles religieux ne brimait pas de droits. Pourtant, le président de la Commission des droits de la personne de la province a averti les Québécois que cette loi porte atteinte aux droits et libertés de l'individu. Le directeur du volet canadien d'Amnistie Internationale a également émis un avertissement semblable. Mais le porte-parole et ministre responsable de la Charte, Bernard Drainville, a écarté ces avis, affirmant qu'ils ne constituaient qu'une opinion parmi tant d'autres. Une autre supposition non fondée était que le fait de supprimer les symboles religieux ostensibles de la sphère publique réduirait les actes de terrorisme. Les partisans de la Charte des valeurs ont vanté le succès de pratiques similaires en France. Mais peu d'experts du domaine de l'immigration, de l'intégration et de la diversité dans le monde considèrent la France comme modèle à suivre à cet égard. En fait, les observateurs de l'étranger sont beaucoup plus enclins à considérer le Canada comme modèle.

Dans le cas de la France, un essai rédigé par le professeur de sociologie français Ahmed Boubeker nous révèle à quel point la loi française sur la laïcité est difficile et problématique à implanter et les inégalités sociales qu'elle a engendrées. La défaite du Parti Québécois le 7 avril a porté un coup sévère à la proposition d'adopter une Charte des valeurs du Québec. Les articles compris dans ce numéro ont été rédigés avant la défaite du Parti Québécois et par conséquent, touchent aux problèmes théoriques et pratiques liés à la Charte ainsi qu'aux conséquences que celle-ci aurait sur l'harmonie et la cohésion sociale. Les auteurs de ces articles nous proposent des arguments fondés sur des recherches menées en sociologie, psychologie et politique. Les arguments exposés dans ces articles demeurent très pertinents, peu importe l'orientation que peut prendre le débat autour de la place de la religion dans notre société.

Jack Jedwab